

N°2022-10

L'an deux mil vingt-deux, le dix mars, le Conseil municipal s'est réuni en salle polyvalente à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du quatre mars deux mil vingt-deux dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 22

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Fabien DELPORTE, Stéphane MICHEL, Amandine GOUDARD, Alain DELECLUSE, Marie-Françoise TAHON, Christian LEMAIRE, Cyprien DUBUS, Jean MOULLIÈRE, Hélène FOURDRIGNIER, Joffrey EMAILLE, Sandrine BROCARD, Katia TYTGAT, Arthur WAGNON, Marie-Astrid DELANNOY, Manuella DELESALLE, Michel MAILLARD, Véronique ROTTELEUR, Daniela MORONVAL, Annie BAGGIO, Emmanuel CHARETTE.

Absents ayant donné procuration :

Angélique DEKOKER donne procuration à Stéphane MICHEL
Olivia SALLÉ donne procuration à Amandine GOUDARD
Pierre DEHOVE donne procuration à Luc MONNET
Dominique SKRZYPCZAK donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Catherine MORTREUX donne procuration à Sandrine BROCARD
Yannick LIEVIN donne procuration à Michel MAILLARD
Philippe KUPPENS donne procuration à Emmanuel CHARETTE

Absents :

Secrétaire : Arthur WAGNON

OBJET : Approbation du compte administratif de l'exercice budgétaire 2021

Monsieur l'Adjoint aux Finances, Stéphane MICHEL expose le compte administratif 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1) donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2021
- 2) constate les identités de valeurs avec les indications de la balance établies par le comptable du Trésor relatives aux reports, au résultat d'exploitation de l'exercice aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire, sur la comptabilité des valeurs inactives, constate la coïncidence des compte administratif et compte de gestion 2021.

Monsieur MICHEL, Adjoint aux Finances, expose le résultat de l'exercice 2021 :

Détermination du résultat de fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement 2021	5 223 315.78 €
Total des recettes de fonctionnement 2021	6 074 175.75 €
Résultat de fonctionnement 2021	850 859.97 €
Résultat de fonctionnement reporté N -1 (002)	1 402 203.20 €
Résultat de clôture de fonctionnement 2021	2 253 063.17 €

**Détermination du besoin de financement de la
section d'investissement :**

Total des dépenses d'investissement 2021	3 227 489.36 €
Total des recettes d'investissement 2021	2 113 169.07 €
Résultat d'investissement 2021	-1 114 320.29 €
Reporté N -1 (001)	326 422.96 €
Résultat de clôture d'investissement 2021	-787 897.33€

Restes à réaliser de l'exercice 2021 :

Restes à réaliser en dépenses :	530 193.12 €
Restes à réaliser en recettes :	494 093.76 €
Solde restes à réaliser :	-36 099.36 €
Besoin de financement de la section d'investissement (1068)	823 996.69 €

Article 1 : L'ensemble des résultats 2021 est validé par le Conseil municipal.

Article 2 : Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés de prendre toutes les mesures pour l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'État, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise sur le recours gracieux, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

Monsieur le Maire, ordonnateur, ne vote pas cette délibération.

Le conseil municipal, ouï cet exposé, adopte la délibération à la majorité (21 voix pour, 7 voix contre).

Pour extrait conforme,
Fait à Templeuve-en-Pévèle, les jour, mois et an susdits,

Le Maire,
Luc MONNET

